



ST CHRISTOPHE LA GROTTE
(Savoie)



PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 03 MARS 2023

Le deux décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire.

Présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - MASSA Laurent - PEYLIN Jean-Paul - BERNARD Cécilia - JARRIN Mathéo - CHEVILLAT - Sébastien - FAVRE MARTINOZ Maryline - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe GAZZIOLA Jacques - GIRAUX Morgane

Absents excusés : TCHERKASSOF Anna - BARBARAY Jean Claude

Secrétaire de séance : Christelle Chavand

ORDRE DU JOUR :

- Vote des comptes administratifs 2022
- Approbation des comptes de gestion 2022 dressés par le comptable public
- Affectation des résultats 2022
- Vote des budgets primitifs 2023
- Vote des subventions aux associations
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h10

➤ Validation du PV du conseil du 03 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

➤ Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Christelle Chavand a été désignée secrétaire de séance

➤ Vote des comptes administratifs 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Mattéo JARRIN, 1er Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par Mme Laurette BOTTA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif

1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi:

PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		626 676,87	127 470,13		127 470,13	626 676,87
Opérations de l'exercice	336 893,30	511 062,21	151 686,90	483 972,48	488 580,20	995 034,69
TOTAUX	336 893,30	1 137 739,08	279 157,03	483 972,48	616 050,33	1 621 711,56
Résultats de clôture	0,00	800 845,78	0,00	204 815,45	0,00	1 005 661,23
Restes à réaliser			521 050,00	71 711,00	521 050,00	71 711,00
TOTAUX CUMULES	336 893,30	1 137 739,08	800 207,03	555 683,48	1 137 100,33	1 693 422,56
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	800 845,78	244 523,55	0,00	0,00	556 322,23

EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		188 094,47		127 154,95	0,00	315 249,42
Opérations de l'exercice	91 545,06	79 814,36	60 138,48	58 237,33	151 683,54	138 051,69
TOTAUX	91 545,06	267 908,83	60 138,48	185 392,28	151 683,54	453 301,11
Résultats de clôture	0,00	176 363,77	0,00	125 253,80	0,00	301 617,57
Restes à réaliser			74 000,00	33 852,00	74 000,00	33 852,00
TOTAUX CUMULES	91 545,06	267 908,83	134 138,48	219 244,28	225 683,54	487 153,11
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	176 363,77	0,00	85 105,80	0,00	261 469,57

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les résultats du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

➤ Approbation des comptes de gestion 2022 dressés par le comptable public

Le Conseil Municipal,

▪ Après s'être fait présenter les budgets primitifs principal et annexe eau et assainissement de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés par des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

▪ Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 ;

▪ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

▪ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

▪ Statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

▪ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion, dressés, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les comptes de gestion sont votés à l'unanimité

➤ Affectation des résultats 2022

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 127 470,13 €		332 285,58 €	521 050,00 € 71 711,00 €	449 339,00 €	244 523,55 €
FONCT	830 247,00 €	203 570,13 €	174 168,91 €			800 845,78 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	800 845,78 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	244 523,55 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	556 322,23 €
Total affecté au c/ 1068 :	244 523,55 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	127 154,95 €		- 1 901,15 €	74 000,00 € 33 852,00 €	- 40 148,00 €	85 105,80 €
FONCT	188 094,47 €	- €	- 11 730,70 €			176 363,77 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	176 363,77 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	176 363,77 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

➤ Vote des budgets primitifs 2023

- Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif **principal** 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 06/02/2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	996 022 €	996 022 €
Section d'investissement	1 009 050 €	1 009 050 €
TOTAL	2 005 072 €	2 005 072 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif principal 2023 arrêté comme ci-dessus
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif **Eau & Assainissement** 2023 arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 06/02/2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	257 363 €	257 363 €
Section d'investissement	205 105 €	205 105 €
TOTAL	462 468 €	462 468 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le budget primitif Eau & Assainissement 2023 arrêté comme ci-dessus
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

➤ Vote des subventions aux associations

- Les passeurs d'histoires ont envoyé un courrier exposant l'activité de l'été prochain et un dossier demandant une subvention de 1500 €

Votée à l'unanimité

- L'amicale des sapeurs-pompiers des Echelles a envoyé un courrier demandant une subvention. Laurette Botta ne participe pas au vote

Le conseil propose une subvention de 250 €

Votée à l'unanimité

- Beauvoir philatélie a envoyé un courrier demandant une subvention de 300 €

Votée à l'unanimité

- L'association la Mam « les mini bouilles » d'entre deux Guiers a envoyé un cerfa demandant une aide pour l'amélioration des locaux. Laura, une des assistantes maternelles, est habitante de St Christophe la grotte et garde six enfants de St Christophe la grotte sur 12.

Sébastien Chevillat ne prend pas part au vote

Proposition d'une aide à titre exceptionnelle de 100 €. Approuvée à 8 Contre 5

➤ **Questions diverses**

- Facturation de l'eau en deux fois avec délibération avant la mise en place donc pas possible pour 2023. Les variations d'une année sur l'autre peuvent impacter la note et peuvent générer des trop perçus à rembourser. La solution serait de faire un deuxième relevé annuel pour ajuster au mieux mais cela entraînerait un doublement des frais administratifs. La solution pourrait être de payer en deux fois. Nous allons interroger les services de la perception pour étudier cette possibilité.
- Fontaine froide : réunion du conseil syndical le 24 mars 2023 à 14h et mise en place du bureau, du budget
- Réunion cantonale avec Gilbert Guigue et Corinne Wolf le 15 mars à la Bridoire.
- Plan de gestion sédimentaire réunion à la siaga le 14 mars
- Plan communal de sauvegarde : les dossiers seront déposés sur un espace partagé, avec ensuite des réunions de conseil pour valider.
- Itinéraires PDIPR GR9 etc : Demande de regarder si nous voulons modifier certains parcours et ajouter des points de services ou des points à visiter. Il n'est pas opportun de modifier le tracé du GR9.
- Le chemin du soleil passe également sur la voie sarde
- Isère équestre verte proposition de chemins sur le bas de la chartreuse : proposition de la route royale, et de la voie sarde. Il y a une réserve sur ce tracé par rapport à la sécurité en raison de la sortie sur la route nationale à la sortie du tunnel.
- Courrier du CIAS prévoyant la réunion de vote du budget avec une participation de St Christophe d'environ 3 851.39 € qui correspond à la maison de santé.
- Rd 46 et RD 1006 : problématique de vitesse à l'intérieur du village : réunion pour discuter de solutions. Réflexion à avoir pour la commission voirie.
- Pour la route royale des devis sont effectués avec des ajouts accotements renforcements.
- Mathieu Zurdo et Emmanuel Voisin sont venus pour les frelons asiatiques : traitement à deux périodes de l'année printemps et automne et création d'une nursery à abeilles. Proposition qui sera faite aux 17 communes du territoire : coût du suivi pour St Christophe la grotte de 6 800 € HT la première année, participation à une quote-part pour un sanctuarium . Il ne fait pas partie du GDSA qui est un groupement national. Fredon est l'association nationale.
- Réunion du SPANC : étude pour l'application de pénalités pour ceux qui ne respectent pas la mise en conformité.
- Retour sur la réunion avec la cure gourmande : la nouvelle cheffe Stephanie nous a fait un retour sur sa première année. Le chiffre d'affaires progresse mais le résultat est en baisse.
- Le 26 mars pour le trail des grottes proposition de groupe « team mairie »
- Le 3 septembre reconduction de l'inter villages

La séance est levée à 22h10

Lu et approuvé en séance du 07 avril 2023.

Le Maire, Laurette BOTTA :

La secrétaire de séance, Christelle CHAVAND :

